Le JOURNAL de notre VILLAGE



Octobre 2023



ERRE

Le mot du Maire

L'actualité internationale est riche de mauvaises nouvelles, les catastrophes naturelles, les guerres, les attentats s'enchaînent. Que de victimes innocentes!

La folie de ce monde meurtrier nous inquiète.

Dompierre connut aussi son lot de victimes de la maladie. J'ai une vive pensée pour leurs familles. Mais essayons de nous réjouir à l'approche des fêtes de fin d'année.

Revenons quelque peu sur les évènements festifs de cette année.

Cet été caniculaire, par périodes, mit fortement à contribution les organismes mais le soleil présent lors du tournoi de volley-ball permit une journée grandiose. Le public, les joueurs, les organisateurs furent à la hauteur de l'évènement et ce tournoi fut officiellement baptisé « Tournoi Jean-Yves LAMARQUE ».

Merci à toutes celles et ceux qui contribuèrent à cette réussite exceptionnelle.

Un autre évènement majeur tant attendu par les amateurs de sport mécanique fut à la hauteur avec le rallye Charlemagne.

Avoir eu la chance, le plaisir de pouvoir regarder rouler sur les routes de notre territoire un champion du monde en la personne de Sébastien LOEB fut un régal pour les amateurs de sensations.

Bravo et merci à Yoann DESCAMPS qui a su une nouvelle fois organiser avec toute son équipe de bénévoles, cette folle escapade au cœur de notre village.

Mais attention aujourd'hui c'est 30 km/h. Je profite de cette occasion pour rappeler que les usagers qui traversent la commune roulent beaucoup trop vite y compris les tracteurs avec leurs lourds chargements.

Je souhaite ardemment la plus grande prudence.

Merci à tous les participants mais attention « Monsieur Sébastien SEGUIN », nos pylônes ne sont pas des quilles que l'on fait tomber avec une petite caisse. Mal à qui s'en prend!!

Dans un tout autre chapitre, l'autel de la Vierge Marie retrouve sa place dans notre église et sa restauration nous montre l'éclat de toute sa splendeur. Bravo à nos

artisans restaurateurs et amis belges. Un développé de la restauration est imagé dans ce journal.

L'effectif de l'école est en légère progression et c'est avec bonheur que nous accueillons les enfants nouveaux. Merci à l'APE pour la décoration et les jeux.

Après le remplacement des portes et fenêtres de nos bâtiments communaux, nous allons entreprendre les travaux de peinture pour égayer un peu nos salles de réception.

Dès le mois prochain, les balustrades de l'entrée de notre village depuis la route de Cartignies, seront totalement remplacées et donneront un meilleur cachet. Merci au département qui nous apporte une aide précieuse dans cet embellissement et qui finance la totalité.

Nos employées ont réalisé la remise en état complète de notre logement de l'ancien presbytère avant sa location à une famille de 4 enfants. La qualité de leur travail est digne d'un professionnel. Je leur adresse un grand merci.

En dehors du nettoyage, de la pose et repose des radiateurs, elles ont peint en 2 couches plus de 420 m^2 de murs.

Bravo à toutes et tout cela dans la bonne humeur.

Un journal spécial Noël paraîtra mí-décembre.

J'ai retrouvé ma secrétaire et son efficacité, tout va bien.

Un évènement de taille avec une prise d'armes et la gendarmerie aura lieu le 24 novembre au monument aux morts. C'est une première dans un village de l'Avesnois, ne ratez pas cette cérémonie à laquelle vous serez conviés.

Merci d'avance de votre présence.

Prenez soin de vous et à bientôt.

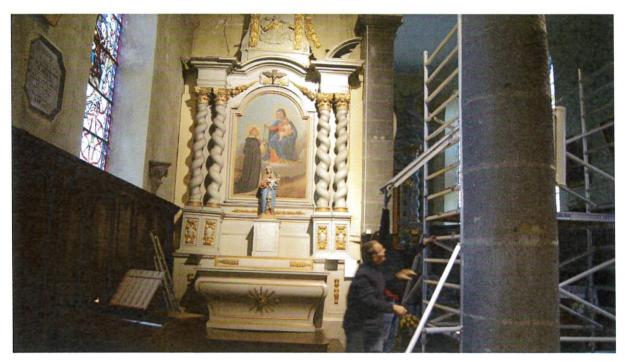
Amicalement vôtre,

Le Maire.

RÉNOVATION DE L'AUTEL DE LA VIERGE MARIE

Date de commencement des travaux 19 octobre 2019.

Autel avant sa dépose.



Dépose de l'autel.





Rebouchage des fissures profondes du mur arrière.





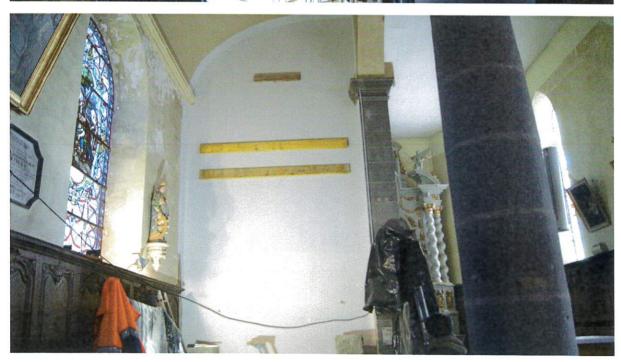
Confection de la dalle pour recevoir l'estrade.



Réfection et isolation du mur arrière de l'autel.







Repose de l'autel par Mme Annick COLAERT







Mise en place du tableau central.



L'autel et ses restaurateurs Mr Donaat VANOVERSCHELDE et Mme Annick COLAERT



Coût des travaux 68 663,42 € HT Soit 82 396,10 € TTC

Subvention département à hauteur de 40% Soit 27 465,00 €



Nous sommes convaincus que Philippe saura poursuivre la tâche de Président que notre ami Régis a assumé tant d'années. Nous regrettons sincèrement son départ et lui disons merci pour cet engagement sans faille.

Voici une petite dernière nouvelle des résultats des matchs de volley du Week end du 21 et 22 octobre.

5 équipes engagées et autant de victoires furent obtenues.

Bravo à toutes et tous. Merci Monsieur le Président.



En l'absence du personnel technique, les filles ont avec brio peint l'ensemble du logement de l'ancien presbytère et assuré le nettoyage complet au détriment pour certaines, de leurs congés. Merci à vous.

Distribution du colis des ainés.

Le Jeudi 21 décembre 2023

Les courriers relatifs à ces colis vous parviendront avant le 15 novembre. Merci de patienter.

Aucun colis ne sera donné à la salle des fêtes.



Timbres La gamme évolue

À partir du 1er janvier 2024

			SERVIVEES OF CONTROL OF STATE	
	Lettre verte	E-lettre rouge*	Lettre services plus	Lettre recommandée
Ancien tarif	1,16 €	1,49 €	2,95 €	4,83€
Nouveau tarif	1,29 €	1,49 €	2,99 €	5,36 €
Délai de réception	J+3	J+1	J+2	J+3
Pour quel type d'envoi	Quotidien	Urgent (envoi jusqu'à 20 heures sur Laposte.fr ou en bureau de poste)	Important, demandant une traçabilité (suivi inclus)	Nécessitant une preuve juridique
Option	Suivi (0,50 €)	Suivi (0,50 €)	Envoi depuis votre boîte aux lettres	Accusé de réception

^{*} Remplace le timbre rouge (lettre prioritaire).



PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023

<u>Présents</u>: Jean-Pierre LIBERT - Jacky HOCQUET- Alexandre LIENARD - Patrick DOUAI - Christophe MARISSAL - Michel PICAVET

<u>Absents excusés</u>: Hélène DARLY - Louis BERTRAND (1 pouvoir) — Alain MACARET (1 pouvoir) — Paulin LESCUT - Jean-Marc MEURANT - Alain BASLY - Philippe DUFRENNE - Jean Pierre BERTRAND

Ouverture de la séance à 18h30.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion précédente :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le dernier procès-verbal comprend des remarques.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2023.

2) Réfection voieries de la Lobiette et Queue Pierrot Ravaux :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (Aide aux Villages et Bourgs) a été faite pour 50% du montant de 70 000,00 € maximum.

Devis: 69 982,00 € HT soit 83 978,40 € TTC.

La fourniture et la pose de la grave du bitume, pour un montant de 29 760,00 €, ne sont pas pris en compte dans la subvention.

La subvention obtenue est donc de 20 111,00 € pour un montant de travaux pris en compte de : 40 222,00 € HT.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la convention a été renvoyée avec un échéancier des travaux 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2024 compte tenu du reste à charge de 49 871,00 € HT soit 59 845,20 € TTC.

La date limite pour percevoir la subvention est fixée au 30 juin 2024.

Votants: 6

Exprimés: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 0

3) Tarifs cantine:

Monsieur le Maire rappelle que le tarif actuel est de 3,50 € le ticket et qu'il est acheté 3,38 € auprès d'API Restauration. Avec une augmentation de 5% le prix d'achat passe à 3,55 € pour la rentrée de septembre.

Nous avons convenu en réunion d'adjoints de passer le prix à 3,70 €. Dans d'autres communes le prix du repas est de 3,80 €

Une proposition est faite pour augmenter le ticket à 3,80 € qui est approuvée par l'ensemble des personnes présentes.

L'augmentation est portée au vote.

Votants: 6

Exprimés: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 0

4) Subvention pour points d'arrêt d'autocars :

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès de la Région pour le marquage, la fourniture et la pose de panneaux indicateurs pour les nouveaux arrêts de bus.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil présents que les panneaux posés par la Région à l'arrêt du cimetière l'ont été fait à son insu et qu'ils ne sont pas aux bons endroits. Ils seront déplacés conformément aux décisions antérieures d'implantation.

Délai de fin des travaux : 30/09/2023 Montant estimé : 2 003,00 € HT Subvention accordée : 1 602,40 € HT

Vote pour l'autorisation à faire les travaux.

Votants: 6

Exprimés: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 0

5) Contrat à durée déterminée pour secrétariat :

En raison de l'absence de la secrétaire de Mairie pour maladie, Monsieur le Maire émet le souhait de recruter une personne en contrat de 2 mois renouvelable si nécessaire (20 heures par semaine).

Votants: 6

Exprimés: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 0

6) Renouvellement d'un contrat d'un agent contractuel :

En raison d'un accroissement temporaire d'activité, Monsieur le Maire émet le souhait de renouveler le contrat d'une personne en contrat depuis un an et qui donne satisfaction pour une période allant du 29 août 2023 au 28 août 2024.

Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition.

Votants: 6

Exprimés: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 0

7) Montant des subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle que pour qu'une association puisse prétendre être subventionnée, elle se doit de réaliser une action publique au cours de l'année. En l'occurrence pour 2023. Les associations énumérées ci-dessous sont concernées.

Monsieur le Maire émet le souhait pour les associations qui fréquentent la salle de sports que cellesci perçoivent les subventions en deux temps. Les ¾ de cette subvention seront versés en même temps que les autres et le solde en fin d'année.

Ceci pour pouvoir s'acquitter du paiement d'éventuelles dégradations sans être obligé d'établir un système de factures fastidieux.

En ce qui concerne les deux associations suivantes qui sont l'ASD (Association Sportive Dompierroise) soit le football et l'Harmonie, la subvention sera versée aussi en 2 temps à raison de 2 fois 50% de leurs montants alloués.

- Soit 2 750,00 € en juin et 2 750,00 € en décembre pour l'Harmonie -
- et 1 750,00 € en juin et 1 750,00 € en décembre pour l'ASD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser les subventions selon les modalités définies :

-	Foyer rural laïque de Dompierre (Voll	ey-Ball) :2 500,00 €	soit en juin 1 900,00 €
-	D.A.E.:	900,00€	soit en juin 700,00 €
_	U.N.C - A.F.N:	300,00€	v
-	Chasse Communale:	300,00€	
	Club du 3 ^{ème} âge :	300,00€	
-	Association Dompierre Festive:	500,00 €	
-	Association Vibration Asso:	300,00€	
-	G.E.A	300,00 €	
-	Harmonie	5 500,00 €	soit 2 750,00 €
-	ASD	3 500,00 €	soit 1 750.00 €

Votants: 6

Exprimés: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 0

8) <u>Elections sénatoriales</u>:

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux élections du 9 juin 2023, le Préfet a demandé l'annulation de l'élections des suppléants car le procès-verbal était mal rédigé, les suppléants désignés n'étant pas mis dans l'ordre décroissant de l'âge.

Le tribunal administratif a décidé de modifier l'ordre des suppléants comme suit :

- 1^{er} suppléant : Monsieur Phillipe DUFRENNE
- 2ème suppléant : Monsieur Alain BASLY
- 3 ème suppléant : Monsieur Christophe MARISSAL

9) <u>Informations et questions diverses :</u>

- La secrétaire, Madame Priscilla LAVENNE, est en arrêt maladie jusqu'au 31 août 2023.
- Les travaux pour le remplacement de la canalisation d'eau potable rue de la Brasserie seront terminés fin juillet. L'entreprise commencera ceux de la Burlotte

une semaine pour s'arrêter jusqu'au 27 août (vacances). La reprise se fera du 28/08 au 04/09/2023.

- Les commandes pour le remplacement des portes et fenêtres de la Salle des Fêtes et du Centre Social sont passées.
 En septembre pour la Salle des Fêtes et octobre-novembre pour le Centre social.
- Des travaux vont être exécutés à la Médiathèque par la 3 CA avant la fin de l'année. L'aide de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pendant 3 ans pour le réseau lecture publique est accordée à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) à hauteur de 70 000,00 € pour l'achat de livres, l'aménagement divers et l'entretien.

 La médiathèque comprendra une partie initiation à l'information et un atelier d'apprentissage à l'impression 3D.
- Pour la Ducasse du 10 septembre, Madame Hélène DARLY va proposer un programme.
- Le Bail de LUDIPRO est revu à compter du 1^{er} mai 2023 pour un an avec un loyer de 1 243,48 €. Le bail a été signé par les deux parties et Monsieur Gérald FOURDRIGNIER sous-louera ou pas à Euro Industrie qui occupe une partie du hall.
- La 3CA refuse l'adhésion pour le tri sélectif auprès de la SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation des Déchets) mais elle doit reconsulter pour un nouveau centre de tri avant le 1^{er} janvier 2024 pour le ramassage et le tri des déchets recyclables pour pouvoir percevoir une subvention du CITEO (Partenaire des collectivités locales pour le tri et le recyclage des emballages et papiers).
- La 3CA refuse également de prendre la compétence pour la construction d'une piscine intercommunale.

La séance fut levée à 21h30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe, pour être affiché le 17 avril 2023 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Dompierre sur Helpe, le 27 juillet 2023.

C'est la rentrée à l'école des boutons d'or!

Comme chaque année, les 3 classes de l'école des Boutons d'Or ont participé à la journée « Nettoyons la nature », le vendredi 22 septembre. Le matin, les élèves de la maternelle ont bénéficié d'une météo clémente et ont pu nettoyer la cour de l'école et les rues voisines. Ils n'ont pas ramassé beaucoup de déchets.





L'après -midi, les élèves des classes élémentaires devaient se charger de nettoyer les abords et les rues menant à la salle de sports et au terrain multisports, mais la météo en a décidé autrement. Une autre organisation a été proposée aux élèves. Tout d'abord, une synthèse collective a été faite sur les différents symboles existants ainsi que leur signification. Puis, après un rappel sur les différentes catégories de tri (carton, papier, verre, éléments biodégradables, métal) éléments nécessitant des collectes particulières

(piles, ampoules...) /plastique). Les élèves ont trié des collections d'étiquettes avec toutes sortes de déchets photographiés. Et enfin, l'après-midi s'est terminé par un loto géant sur le thème du recyclage. Les élèves étaient répartis en équipe multi-niveaux de 3 : trois planches de loto ont été distribuées par équipe.

Règles du jeu : Les étiquettes « déchets » étaient placées face cachée dans une boite.

Les meneuses de jeu, les enseignantes, piochaient les étiquettes et les nommaient. Par exemple « Qui possède la peau de banane ? »

Les élèves qui possédaient cette carte sur une de leurs planches devaient rapidement réagir pour la récupérer et dire « j'ai la carte déchets organiques, compostables ». La première équipe qui remplissait ses planches de loto remportait la partie. Deux équipes ont fini ex aequo.



Le mardi 26 septembre après-midi, les élèves des classes du CP au CM2 se sont rendus à la station d'épuration du village. Des techniciens de chez NOREADE, que nous remercions chaleureusement, leur ont expliqué le cycle de l'eau dans la nature et le fonctionnement de la station.



Cette visite (selon le niveau de classe) fait suite, ou est le point de départ d'un travail sur le cycle de l'eau et des besoins en eau en France. Cela a aussi été l'occasion de relancer la discussion sur le réchauffement climatique et de ses conséquences sur l'eau. Les enfants ont pu réfléchir sur les actions à mener pour réduire notre consommation d'eau et éviter le gaspillage.







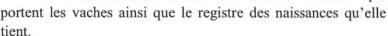
Le vendredi 29 septembre, la directrice de l'école de musique du village Mme Detrait a accueilli les élèves de l'école pour leur proposer une découverte des instruments. Cette année, son choix s'est porté sur la famille des percussions. Les enfants ont pu manipuler les différents instruments (cymbales, tambour, maracas...) et ont eu la chance d'apprendre une petite chanson sur la gamme.





Le lundi 16 octobre, la classe de CP, CE1, CE2 s'est rendue à la ferme pédagogique de Wattignies-la-Victoire. Ils ont dans un premier temps réalisé un travail sur la région en replaçant sur la carte quelques fermes et productions agricoles.

Ensuite, ils ont pu aller rencontrer les veaux, les caresser. De par cette rencontre, la fermière leur a expliqué la vie de la vache dans sa ferme, l'utilisation et le rôle des boucles d'oreille que







Une fois cette explication faite, les élèves se sont rendus en salle de traite où s'est tenue une explication sur l'utilisation des machines. Ils ont pu traire chacun leur tour une vache à la main.

Pour finir, ils ont travaillé sur la pyramide alimentaire en positionnant les différentes parties qui la composent. Ce qui leur a permis par la suite d'analyser des assiettes, ils devaient sélectionner l'assiette équilibrée, locale et de saison.



À la fin de la visite, une bonne dégustation de lait frais les attendait.





Association des parents d'élèves Ecole les Boutons d'Or

Nous avons terminé l'année scolaire 2022-2023 en beauté avec un très beau spectacle de fin d'année, réalisé par les enfants et leurs maitresses, où l'APE a offert, aux CM2, les calculatrices CASIO pour leur entrée au collège.

Mais les vacances scolaires ont été également source d'inspiration et de travail collectif pour les parents de l'APE où nous avons redécoré les préaux, effectué les silhouettes des enfants en couleur dans la rue des écoles et également installé des jeux thermocollés dans la cour afin que les enfants puissent se divertir davantage pendant les récréations.









A présent place à la nouvelle année 2023-2024. L'APE a effectué son assemblée générale et établi son planning d'action pour cette nouvelle année avec notamment nos premiers évènements qui sont :

- Une après-midi récréative halloween pour les enfants avec parade dans les rues du village et boum.
- Une "Bourse aux jouets" qui se déroulera dans la salle des fêtes du village le dimanche 26 novembre 2023. Renseignements et tarifs au 0777043530.
- Notre deuxième édition du marché de noël qui se déroulera le mardi 5 décembre 2023 à la salle des fêtes où vous pourrez venir admirer les enfants de l'école chanter ainsi que les différents exposants.



Nous devions organiser, mi-octobre, un cross pour les enfants de l'école en collaboration avec l'équipe éducative, que nous avons malheureusement du reporter au vu des faits d'actualités et des restrictions du rectorat.

Nous espérons pouvoir organiser cette première édition et vous faire part de la joie des élèves lors de futur événement.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur les réseaux sociaux dans le groupe APE les boutons d'or sur Facebook afin de suivre tous nos événements.

L'équipe de l'APE

Harmonie Municipale



Ecole de Musique



DOMPIERRE

Les vacances sont terminées. La reprise a été rapide avec la brocante de la musique et son concert. Celle-ci s'est bien déroulée et nous remercions tous les participants (exposants et visiteurs) de leur venue. Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour le 8 septembre 2024. Nous essayerons de faire encore mieux afin que cette journée soit pour tous un moment de convivialité et de joie.

L'école de musique a repris ses cours le mercredi durant toute la journée. 9 élèves sont inscrits dont 3 nous ont rejoint après la visite de l'école du village dans nos locaux. Durant cette journée les enfants classe par classe ont pu découvrir les instruments de percussion et les utiliser pour accompagner un chant. Ils ont apprécié l'atelier et ont été très participatifs. Un adulte s'est aussi inscrit pour les cours de solfège et instrumentaux. A ces nouveaux musiciens, nous souhaitons une bonne longévité dans notre école et notre harmonie. Il est toujours possible jusque fin octobre de venir s'inscrire : tel 06 75 11 43 75.

Nous vous invitons à venir nous écouter le Samedi 4 novembre 2023 lors de la messe de 18h00 en l'église de Dompierre durant laquelle les musiciens fêteront leur patronne Sainte Cécile.

Nous nous retrouverons aussi pour le défilé de la commémoration du 11 novembre. Tous les enfants de l'école de musique ainsi que les enfants du village présents seront, s'ils le désirent, mis dans les rangs de l'harmonie pour défiler avec nous et chanter la marseillaise ensuite au monument aux morts.



Nous comptons sur vous pour participer nombreux à tous ces événements.

> Mme Mirland La Présidente M. Dessery Le Directeur de l'harmonie Mme Détrait La Directrice de l'école de musique







de Dompierre-sur-Helpe

Le 25 juillet 2023 a été prononcée la dissolution de l'association Loi 1901 « Les Amis du Patrimoine » créée en 1992.

Depuis cette date, sous la présidence de Nicole Fontaine puis d'Etienne de Chambure, que de restaurations et de projets réalisés!

Aujourd'hui, les uns et les autres ont pris d'autres chemins, sont partis vers d'autres horizons et il a fallu se résoudre à mettre fin à notre belle histoire.

Cependant, vous pouvez retrouver tout ce qui a été réalisé par notre association en vous rendant sur le site de la commune de Dompierre-sur-Helpe. Cliquez sur « Services » puis « Vie associative » et enfin « Les Amis du Patrimoine ».

Vous y trouverez l'historique de l'association, les différentes restaurations dans l'église et dans le village, les temps forts... mais également tous les lieux de culte du village et les deux circuits de randonnées que vous pourrez télécharger.

Les avoirs de l'association ont fait l'objet de deux donations :

- 800 € pour la Paroisse Sainte-Anne en Avesnois, somme que nous demandons de consacrer à la communication sur le culte de Saint-Etton ou/et aux frais engendrés pour l'organisation des pèlerinages de l'Ascension.
- 6000 € pour la commune, somme que nous demandons de consacrer à la restauration d'un élément patrimonial remarquable de l'église.

Ce n'est pas sans regrets et nostalgie que nous nous retirons. Cependant nous tenons à remercier toutes les personnes (bénévoles et autres) qui nous ont aidés, soutenus tout au long de cette aventure.



UNE REPRISE EN FORME ET EN FORCE

Après son Grand Gala annuel pour les 40 ans de L'Association, auquel se sont rassemblés plus de 500 personnes, les membres de la DAE ont fait leurs reprises lors de l'Assemblée Générale en date du 02 septembre en présence des parents et des adhérents encore nombreux cette année.

Les diverses manifestations réalisées au cours de l'année ont été très positives, des animations pour le plaisir des petits et grands : Le Goûter de St Nicolas, Une animation vidéo de Noel, L'après-midi Récréative, La course aux couleurs, le Voyage au Parc de Walibi et le Gala annuel.

Au vu des bénéfices récoltés dans l'année, l'Association repart sur une année 2023/2024 bien remplie pour le plaisir de nos adhérents qui représentent à ce jour 128 personnes et 19 membres dans l'association (animatrices et membres actifs).

La reprise des cours a débuté à partir du 09 septembre, les inscriptions ont pris fins début octobre. Les 128 adhérents sont répartis dans 8 groupes dont un nouveau Groupe de danse HIP HOP qui a été proposé par l'arrivée d'une nouvelle animatrice expérimentée, que l'on souhaite la Bienvenue et nous remercions sa volonté de faire découvrir un nouveau Style de Danse, un enrichissement pour notre Association.

PRESENTATION DES GROUPES DE LA DAE - 2023/2024



LIGHT DANCERS (6/8 ans), 18 adhérents Animé par Christine et Angelique



PINK ANGEL (8/9 ans), 17 adhérents Animé par Natacha L et Anaëlle



DANCING KIDS (10/11 ans), 22 adhérents Animé par Elodie, Perrine et Lou



ATOMIC GIRLS (11/13 ans), 16 adhérents Animé par Natacha M et Laëtitia



DOLLS DANCER (13 /15 ans), 17 adhérents Animé par Jéromine et Elodie



BLACKSTONES (16/25 ans), 18 adhérents Animé par Natacha M et Laëtitia



HIP HOP (14/24 ans), 10 adhérents Animé par Eva



CHEEKY LADIES (adultes), 14 adhérents Animé par Christine et Angélique

Prochaine manifestation : le Goûter de Saint Nicolas le Samedi 09 décembre 2023.

Les membres invitent ses adhérents à participer à une animation autour d'un goûter et sans oublier l'arrivée de Saint Nicolas.



La saison 2023-2024 a repris début septembre avec notre traditionnel tournoi moules-frites. Ce tournoi fut marqué par le recueillement, les souvenirs et les retrouvailles.

La famille de Jean-Yves nous a fait l'honneur de venir inaugurer cet événement et une coupe a son nom a été remise aux gagnants du tournoi, tournoi qu'il avait créé il y a 40 ans.

Et quoi de mieux que d'avoir à nos côtés ce jour-là, les championnes de France 88 qui ont profité de l'occasion pour se retrouver et disputer un match amical face à notre actuelle équipe féminine.

Grâce à nos bénévoles et au soutien de la mairie, un record a été battu puisque près de 300 repas ont été servis pendant cette journée ensoleillée, qui a accueilli 15 équipes.



Quand l'ancienne génération rencontre la nouvelle...



La famille de Jean-Yves



Discours et remise des récompenses par notre nouveau Président



Les grands vainqueurs du tournoi

Organisation saison 2023-2024:

Nos encadrants Stéphane, Quentin, Christophe et Gaëtan animent les entrainements tous les mardis de 18h30 à 20h pour les benjamins, minimes et cadets.

Les plus jeunes (nés après 2012) apprennent les fondamentaux du volley avec Rémi, Virginie et Ludivine, le mercredi de 17 h 30 à 18 h 45.

Résultats:

Les cadets ont effectué leur premier tournoi à Assevent le samedi 7 octobre et ont gagné la 1^{ère} et 4^{ème} place.

Les cadettes, quant à elles, ont participé à leur première compétition de l'année à Feignies le samedi 14 octobre. Neuf équipes étaient engagées et nos jeunes joueuses ont terminé à la 3ème place.

Un bon présage pour nos jeunes qui ne cessent de repousser leurs limites et de s'investir au sein du club et sur le terrain.

Un grand merci aux parents pour leur assiduité et leur aide tout au long de l'année



Notre club compte 83 licenciés (adultes et enfants) avec 4 équipes adultes engagées.

L'équipe A Masculine reste invaincue en championnat, après 3 matchs joués et a remporté son premier match de qualification à la Coupe des Flandres face à Marchiennes.

L'équipe B Masculine a perdu son premier match contre Beaurains en championnat et a été éliminée de la coupe des Flandres, après avoir perdu face à Mazingarbe.

Une tendance qui sera vite inversée, laissons-leur le temps de se ressaisir!

L'équipe C masculine a perdu son premier match face à Cousolre et également celui de la Coupe du Nord contre Templeuve.

Les Féminines occupent pour le moment la 1^{ère} place du Championnat et voient leur effectif s'agrandir avec l'intégration de 2 jeunes joueuses issues de la formation du Club et avec l'arrivée de joueuses extérieures.

En ce début de saison, un nouvel équipement a été fourni à chaque équipe.



Week-end exceptionnel pour le Club

6 équipes engagées et autant de victoires!

Le samedi 21 octobre : Les benjamins et les minimes ont remporté leur premier tournoi, dans notre salle.

Le dimanche 22 octobre :

A l'extérieur, l'équipe des filles l'emporte à Feignies (3 sets à 1) et reste invaincue, après 4 matchs de championnat.

L'équipe B engrange leur première victoire à Vendegies (3 sets à 1).

A Dompierre, l'équipe C pour son premier match de championnat s'impose 3 sets à 1 contre Beaurieux.

Et, pour finir, l'équipe A nous offre la dernière victoire avec brio contre Marchiennes (3 sets à 1) et reste également invaincue.

Manifestations

Notre tournoi BeauVolley est fixé cette année au vendredi 17 novembre à la salle des sports. Plus d'informations à venir sur notre page Facebook!



La fin de saison dernière a été compliquée, marquée par une absence en 2023 de résultats positifs en seniors et l'arrêt intempestif fin avril de son entraineur.

Ayant perdu à l'intersaison plus de 75% de son effectif senior et au grand damne de ceux qui espéraient la disparition du club, celui-ci est malgré tout reparti grâce à l'arrivée de nouveaux jeunes dirigeant(e)s et l'appui de dirigeants historiques dont Alain Maton.

Leur première tâche aura été de retrouver des joueurs afin d'être en mesure de débuter le championnat seniors et de maintenir les équipes jeunes de l'entente avec Leval.

Même si les résultats ne sont pas encore au rendez-vous le comité a travaillé pour :

- -trouver un nouvel entraîneur seniors (fait fin septembre)
- -étoffer en qualité un groupe dont le niveau général reste insuffisant.

Au niveau des jeunes nous avons engagé des équipes U17, U14, U11 plus l'école de foot regroupant les U6 au U9. L'ASD compte aujourd'hui près de 80 licenciés.

L'ASD a malheureusement perdu récemment un grand dirigeant qui avait redonné son sens au mot bénévole, compétent efficace assidu désintéressé étaient quelques-unes des qualités de Dominique Vanderborght. Nous pensons à lui et à sa famille.

Nous envisageons de programmer pour cette fin d'année un goûter de Noël salle Sirot pour nos jeunes et l'organisation salle des sports de plateaux pour nos débutants voire un tournoi pour les U11.



Eric BRASSELET
Président de l'ASD

G. E. A. de Dompierre

C'est par une belle matinée ensoleillée, ce dimanche 15 octobre 2023 qu'une cinquantaine de personnes ont pris le départ pour une randonnée de 7 km par les chemins et sentiers de notre village.



L'ambiance fut agréable tout au long du parcours





A l'arrivée chacun était satisfait, et un petit réconfort fut offert pas l'association, à l'année prochaine .





L'association accompagnée de la famille, s'est recueillie au cimetière. Liliane nous ne t'oublions pas.

PS: Les cours de gymnastique douce se déroulent les mardis de 17h30 à 18h30 à la salle des sport, hormis les vacances scolaires.

Votre conseiller au sein du Parc Naturel Régional de l'Avesnois :

Stéphane MARACHE - Tél. 03 27 77 52 63 stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com

Commandez en ligne sur www.plantonsledecor.fr avant le 03/11/2023 pour une livraison le 25/11/2023 (matin) avant le 09/02/2024 pour une livraison le 02/03/2024 (matin)

Grange dîmière - 4, cour de l'Abbaye - 59550 MAROILLES ou Ferme du Zoo - Chemin rural de la Croix - 59600 MAUBEUGE





Prescription de transport









Besoin d'un transport pour des soins, des examens ou pour rentrer chez vous après une hospitalisation? L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport, si votre état de santé le justifie et sous certaines conditions. Pour cela votre médecin traitant vous remet une prescription médicale de transport.

La prescription médicale de transport remise par votre médecin précise le mode de transport que vous pouvez utiliser et les conditions particulières s'il y en a. Par exemple le besoin d'un accompagnement par un proche.

Vous devez respecter le mode de transport prescrit par votre médecin sauf si vous avez recours à un mode de transport moins onéreux.

Vous faites les démarches pour vous faire rembourser depuis votre compte ameli.

3 types de transport peuvent être prescris :

- le transport individuel : vous êtes autonome et capable de vous déplacer seul ou accompagné par un proche;
- le transport assis professionnalisé: vous avez besoin d'une aide technique et vous devez voyager assis;
- le transport en ambulance : votre état de santé impose de voyager allongé et/ou surveillé.

Trouvez votre transport assis professionnalisé ou votre ambulance agréée sur l'annuaire santé d'ameli.fr

Pour en savoir plus : www.ameli.fr

SIMPLIFICATION DE VOTRE DEMANDE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Gagnez du temps avec <u>votre compte ameli</u>: dans la rubrique *Mes démarches > Faire* une demande de Complémentaire santé solidaire. Facile, votre demande est maintenant simplifiée grâce à la déclaration automatique de vos ressources.



Pour savoir si vous êtes éligible consultez le <u>simulateur de droits</u> en ligne sur ameli.fr

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? <u>Créez-le dès maintenant</u> sur <u>ameli.fr</u>! Cliquez sur <u>Compte ameli</u>, puis sur <u>Je crée mon compte</u> et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie







Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr





Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont parmi les infections sexuellement transmissibles les plus fréquentes et peuvent être à l'origine de cancers. Environ 80 % des femmes et des hommes sont exposés au HPV au cours de leur vie. La vaccination des jeunes âgés de 11 à 19 ans est efficace à presque 100 % lorsqu'elle est effectuée avant le début de la vie sexuelle.

Pour qui?

Pour tous les jeunes garçons et toutes les jeunes filles âgés de 11 à 14 ans révolus, ou en rattrapage, pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans qui n'auraient pas été vaccinés.

Comment faire?

Les parents des adolescents mineurs et les jeunes majeurs sont invités à en parler à leur médecin. La vaccination peut également avoir lieu dans un centre de vaccination ou de planification familiale.

Aussi, à compter de cette rentrée au sein des collèges pour tous les élèves en classe de **5e**, filles et garçons pourront se faire vacciner gratuitement au sein de leur établissement, s'ils le souhaitent et sur présentation de l'accord de leurs parents.

La prise en charge

Ce vaccin est pris en charge par l'Assurance Maladie. Il est remboursé à 65 % sur prescription médicale et les organismes complémentaires peuvent prendre en charge les 35% restants. Dans le cas d'une vaccination au collège, il sera pris en charge intégralement.

Pour en savoir plus rendez-vous sur ameli

VOS FRAIS DE TRANSPORTS REMBOURSÉS EN MOINS D'UNE SEMAINE AVEC « MES REMBOURSEMENTS SIMPLIFIÉS »

Vous avez utilisé votre véhicule ou les transports en commun suite à un rendez-vous médical ou une hospitalisation? Vous souhaitez effectuer une demande de remboursement rapide et efficace de vos frais de transports ? Utilisez notre téléservice Mes Remboursements simplifiés.

Rendez-vous sur mrs.beta.gouv.fr, et déclarez vos frais de transport médicaux en 3 clics :

- renseignez votre trajet;
- photographiez ou scannez vos justificatifs;
- validez votre demande en ligne.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Créez-le dès maintenant sur ameli.fr! Cliquez sur Compte ameli, puis sur Je crée mon compte et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie







Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr





France services

Liberté Égalité Fraternité



Besoin d'aide dans vos démarches administratives et numériques du quotidien?



NOUVELLE ADRESSE*

Nous vous accueillons à la nouvelle médiathèque 1 avenue Louis Loucheur à Avesnes-sur-Helpe



NOUVEAUX HORAIRES*

LUNDI: 09h00 - 12h00

13h00 - 16h00

MARDI: 13h00 - 17h00

MERCREDI: 09h00 - 12h00

13h00 - 17h00

13h00 - 17h00 JEUDI:

VENDREDI: 09h00 - 12h00

* à partir du 06 septembre 2023

LA COMMUNAUTE **DE COMMUNES** DU CŒUR DE L'AVESNOIS **VOUS PROPOSE UN**

ACCUEIL FRANCE SERVICES

CONTACTEZ NOUS:



03 27 36 56 22



franceservices@coeur-avesnois.fr



France Service Cœur Avesnois



www.coeur-avesnois.fr

Qu'est ce qu'un accueil France services?

C'est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics.

















Agence nationale des titres sécurisés





3 agents et 1 conseiller numérique sont à votre disposition pour :



Un accompagnement individuel dans vos démarches administratives



Un accès libre à l'espace numérique pour réaliser seul vos démarches



Pour des questions plus complexes, un accès à des rendez-vous visio ou physiques avec nos différents partenaires.



On vous accueille!

PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

avec ou sans rendez-vous (selon disponibilité des agents)





Recensement de la population 2024

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain!

Encore plus simple par internet

Q le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 18 janvier. Vous serez prévenu par votre mairie.



11 novembre ARMISTICE



Monsieur le Maire,

Le conseil municipal vous convient

À LA CÉRÉMONIE DU SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

11h15: Rassemblement rue des Juifs.

11h30: Défilé avec l'harmonie jusqu'au

monument aux morts

- Allocution et dépôt de gerbe
- Défilé jusqu'à la salle des fêtes

Vin d'honneur

